

Conseil Municipal du 11 février 2015

L'an *deux Mil quinze* le Onze du mois de Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de *Février*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **22**

Nombre de Conseillers Présents : 21

Nombre de Conseillers représentés : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 février 2015 (affichée le 6 Février 2015)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **16 février 2015**

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Jérémie MONNIER, José RELION, Josiane CHAUVIN, Sophie DRACHE, Ludovic GUERRIER, Bruno LE LANN, Marina MANCEAU, Mickael DUVAL, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Isabelle OGEZ, Emmanuel VERGER, Laetitia BUREAU, Pascale HEGO, Guylaine ANGELLIAUME, Stanislas GENEVAIS, Manuela GOURICHON, Emmanuel LEMESLE, Véronique RENIER

Absents excusés : Madame Laurenn PRADINES représentée par Madame Sophie DRACHE

Secrétaire de séance : Madame Manuela GOURICHON

Les procès verbaux des réunions des 10 décembre 2014 et 7 janvier 2015 ont été lus et approuvés

M le maire demande l'inscription de deux points supplémentaires :

- 1- *Fonds de concours SIEML pour la pose candélabre supplémentaire rue de la prairie : 1 800.06 €*
- 2- *Présentation des conventions entre la commune et le Syndicat du Pays Segréen – École de musique de l'Anjou Bleu*

Le conseil municipal donne son accord

Ordre du Jour :

- ✓ Commission Communication
- ✓ Commission sports

Délibérations

- ✓ Locations immobilières :
 - Mme Sylvie Sortant – ADMR 2 rue de la Chesnaie
 - Centre de Soins 22 rue de l'Hôtel de Ville
 - Centre de Soins MCL permanences
 - M Rouillère 19 bis rue du Val d'Ombrée
- ✓ Cession immeuble rue de Bretagne (ex-logement bureau de poste)
- ✓ Modification des statuts de la communauté de communes
- ✓ Cession de terrains en lotissement
- ✓ Location d'une parcelle au lieu dit « La Haie »
- ✓ Fonds de concours SIEML (candélabre supplémentaire rue de la Prairie)
- ✓ Subvention complémentaire FNACA
- ✓ Acquisition équipement gymnastique
- ✓ Avis enquête publique : renouvellement autorisation Bel Air Matériau
- ✓ Convention de partenariat avec le Pays segréen pour la programmation de spectacle – année 2015
- ✓ Programmation concert Atout Cuivres 14 mars 2015

Divers

- ✓ Demande AEP pour la mise à disposition de la salle des sports
- ✓ Concept bibliothèque « Troisième lieu »
- ✓ Travaux ONF forêt d'ombrée année 2015

Rapporteur : Sophie DRACHE

Ordre du jour réunion du 15 janvier

– Création d'une page facebook de la commune

Plusieurs questions ont été soulevées :

➤ Quels objectifs pour la page facebook ?

Page institutionnelle, actualités de la commune, informations sur les événements/manifestations ayant lieu à Bel Air et Combrée ?

Après discussion, les membres de la commission proposent de créer une page facebook consacrée à la culture et aux loisirs. Toutes les manifestations organisées sur la commune seront donc présentées. Les différentes associations seront informées de la possibilité de transmettre les détails de leurs différentes animations à la mairie afin que celles-ci figurent également sur la page.

➤ Comment créer une page facebook ?

Delphine présente aux membres de la commission comment créer une page facebook. Pour commencer, il conviendra de créer un compte facebook au nom de la mairie. Ensuite, il suffit d'aller sur l'interface de création de page. Delphine propose de créer un projet de page qu'elle présentera aux membres de la commission avant le Conseil municipal. Ce projet sera ensuite présenté par la commission au Conseil.

➤ Comment sécuriser la page facebook ?

Les membres de la commission s'interrogent sur les possibilités de paramétrer certains « garde-fous » afin d'éviter les commentaires, les photos ou encore les liens contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou qui pourraient être injurieux.

Les membres de la commission s'accordent sur le fait que le but de la page facebook est d'être interactive. Il n'est donc pas question d'interdire aux membres de la page de déposer des commentaires, de poster des liens ou des photos, mais il faudrait que l'administrateur puisse éventuellement autoriser au préalable ces éléments. Delphine se propose de regarder comment paramétrer les différentes permissions. Il est rappelé également que le(s) administrateur(s) de la page pourront modérer les contributions des membres.

➤ Comment faire la publicité de cette page ?

Les membres de la commission proposent d'insérer « un badge » sur le site Internet de la commune. Celui-ci pourra également figurer sur les affiches et flyers des prochaines manifestations. Il est proposé également d'insérer l'adresse de la page dans les signatures de mail du personnel de la mairie.

Les membres de la commission proposent également aux conseillers qui ont un compte facebook de suggérer à leurs amis de devenir fans de la page, afin que l'information se diffuse largement.

– Divers

Les membres de la commission reviennent sur la réservation des billets pour les concerts organisés par la commune. Pour faciliter cette réservation, ils retiennent l'idée de Delphine de permettre au public de réserver leurs billets en ligne. Delphine se charge de mettre en place un formulaire de réservation via le site Internet et les

membres lui demandent de regarder la possibilité de créer un QR code qui figurerait sur les affiches et les flyers et qui permettrait d'accéder directement à ce formulaire.

Réunion du 11 février

Les membres de la commission ont échangé sur la page facebook conçue et présentée par Delphine.

Deux identifications possibles sur Facebook

- Un profil : pour une personne physique
- Une page : pour une personne morale (entreprise, collectivité,...)

1. Création d'un profil Facebook au nom de « Comb Comb »

Pourquoi un profil ?

Plus simple de créer et gérer une page Facebook avec un profil. **Comb Comb** sera l'administrateur de la page. Le profil sera géré par Delphine.

Profil paramétré pour ne pas avoir d'interactions avec la population.

Les personnes qui souhaitent voir les informations d'un profil Facebook doivent envoyer une invitation comme « Amis » à celui-ci et le profil doit l'accepter. Cela ne correspond pas au but recherché pour la commune car on veut que la population puisse avoir accès aux informations librement. D'où l'intérêt de créer une Page à partir du profil.

Pourquoi ce nom ?

Afin que les personnes qui recherchent « Combrée » dans le moteur de recherche ne trouve pas le profil Comb Comb mais la Page « Commune de Combrée ». Sinon risque de confusion pour le public.

2. Création de la page Facebook au nom de « Commune de Combrée »

Pourquoi cette page ?

Objectifs : - Communiquer sur les activités festives, culturelles et sportives de la commune.

- Possibilité d'interagir avec la population

Pourquoi ce nom ?

Facebook crée des pages automatiquement pour les villes avec leur situation géographique. Il existe déjà 161 fans de la page Combrée. Gestion comme Wikipédia où les personnes peuvent modifier eux-même le contenu.

La **page Commune de Combrée** est paramétrée pour être la page communautaire de la **page Combrée**.

Comment ça fonctionne ?

Toute personne qui a un profil Facebook peut accéder librement aux informations de la page Commune de Combrée et faire des commentaires sur les publications rédigées par la commune. Elle pourra également faire paraître ses propres publications sous réserve de validation par la commune.

Si la personne clique sur « J'aime », elle devient fan de la page et abonné (par défaut). Dans ce cas, elle sera informée automatiquement des publications mises sur la page Commune de Combrée.

La commune peut créer un évènement sur sa page (ex : concert) et les personnes peuvent répondre s'ils y participeront ou pas. Possibilité de créer un lien vers le site internet de la commune pour remplir un formulaire de réservation.

Comment la page est paramétrée ?

Tout le monde peut publier sur la page Commune de Combrée (infos, photos, liens,...). Les publications seront examinées par l'administrateur avant d'être affichées sur la page.

Filtre à injures : niveau élevé

Administrateurs : Delphine et Sophie

Définir le profil (Modérateur ?) pour les autres membres de la commission qui pourraient éventuellement répondre aux commentaires ou les supprimer si les propos du public sont inadaptés à la publication.

Présentation de la page

Photo de profil : logo de la commune pour le côté officiel.

Photo de couverture : voir pour la création d'une image qui représente la culture et le sport ou changement régulier d'images de la commune en fonction des saisons.

Possibilité d'avoir des statistiques sur les visites.

La création de cette page facebook fait naître questions et inquiétudes :

Blandine Ricou : Il existe un risque de commentaires/appréciations injurieuses

Réponse de Sophie : Cette page est exclusivement créée pour informer des animations culturelles, de loisirs et sportives. Delphine a conçu la page avec de nombreux filtres (haute protection), et tous les commentaires, photos seront vus par les administrateurs (Sophie et Delphine) et les modérateurs (Bruno et Stanislas) avant d'être publiés. S'il y a des dérapages, la page sera fermée.

Manuela Gourichon formule d'importantes réserves sur la mise en place de cette page. Les personnes qui sont susceptibles d'être concernées par les actions culturelles ont-elles facebook. (Les seniors)

Elle considère que cette page est une répétition du site internet de la commune et va engendrer une charge de travail supplémentaire pour Delphine.

Sophie répond à toutes ces inquiétudes : La création de cette page répond à une démarche très différente du site internet, c'est un moyen supplémentaire de communiquer. L'abonné à une page facebook reçoit des informations et peut formuler des appréciations, qui permettent de faire évoluer les projets que la commune initie.

Sur l'aspect charge de travail, comme proposé une analyse sera faite et si véritablement cela est trop lourd la page sera supprimée

Jean Louis : favorable à la création de ce moyen de communication, considère que les moyens de contrôle, les précautions mises en œuvre doivent conduire à ouvrir cette page, il faut essayer jusqu'à la saison d'été et ensuite faire un bilan.

Un vote à main levée est proposé

1 vote contre la création d'une page facebook

1 abstention

20 votes pour la création d'une page facebook

Commission Sports du 19 janvier 2015

Rapporteur : Stanislas GENEVAIS

ORDRE DU JOUR :

- 1-Achat de matériels pour les associations sportives
- 2-Terrain multisports à Bel-Air
- 3-Devenir de l'EHA
- 4-Mutualisation de matériels
- 5-Divers

1-Achats de matériels pour les associations sportives

Sport	INVESTISSEMENT MATERIELS FINANCE PAR LA					MOYENNE	
	2010	2011	2012	2013	2014		2015
EHA							
EHA basket	0	0	0	0	0		0
EHA badminton					0		0
EHA gymnastique	3 225,18	1 363,44	0	1 425,63	2 719,68	976,4	1 785,06
tennis de table	0	0	1 174,5	0	0	0	195,75
tennis	0	0	0	384,8	209	0	98,97
Football	0	1 219	0	5 683,13	0	0	1 150,36

Amis de la Pétanque					0		0
Sporting Pétanque Club					0		0
swin golf					0		0
section VTT					0		0
courses Hippiques							
TOTAL	3 225,18	2 582,44	1 174,5	7 493,56	2 928,68		3 480,87

Constat : la commission juge les prestations suffisantes et respectables

-A la demande de la commission, il serait intéressant de connaître l'ensemble des dépenses engendrées concernant les associations sportives

(Subventions ; achats de matériels ; coûts des charges mensuels « éclairage, ménage etc.)

Idée : est-ce qu'un rapprochement des diverses associations serait possible et utile pour une mutualisation des achats de matériels ?
2-TERRAIN MULTI SPORTS A BEL-AIR

-Une réflexion est actuellement menée sur un futur terrain multi sport à Bel-Air (prévision 2018) ...

-Dans un premier temps le but est de se renseigner sur les divers tarifs proposés (en fonction des prestations et des différents fournisseurs)

Guylaine est mandatée afin d'obtenir des estimations tarifaires ...

-Dans un deuxième temps l'objectif est de cibler les lieux d'accueil (étude des avantages et inconvénients)

Les lieux d'accueils possibles sont :

lieux	avantages	inconvénients	divers
Stade de bel-air	-Terrain libre -Utilisation possible pour le football -peu éloigné de la salle de sport	-emplacement peu visible -proximité des maisons	
Terrain salle de boule de fort	-emplacement visible -peut redorer le lieu	-terrain privé -proximité de la route	
Autour de la salle de sport	-terrain libre -proximité de la salle de sport et des écoles	-emplacement peu visible -peut entraîner des dégradations	
Derrière le foyer logement	-terrain libre	-nuisance sonore	
Derrière la CARMi	-terrain libre	...	
Derrière la MCL	-terrain libre	...	

Après concertation de la commission, les lieux jugés prioritaires sont aux abords du stade de Bel-Air et sur le terrain de la salle de boule de fort.

A savoir qu'il est jugé préférable d'axer le projet sur Bel-Air car actuellement Combrée possède déjà un pseudo city stade localisé rue de Beaulieu (ancien terrain de tennis)

Par contre il est opportun de penser à la réfection de ce dernier (ajout d'un panier de basket, etc.)

En résumé l'avancée du dossier dépendra des coûts d'un tel projet

3-DEVENIR D'EHA

- Réflexion suite à une réunion (22 novembre) avec l'EHA inquiète de son devenir. La présidente et ses adjoints envisagent de se retirer dans les prochaines années et s'inquiètent de ne pouvoir être remplacés.
- Les tâches de ces bénévoles augmentent et la participation des familles est parfois difficile à obtenir et chacun s'épuise petit à petit.

QUE PEUT FAIRE LA COMMUNE POUR ENVISAGER L'AVENIR ?

- Auparavant Camille Turlan avait l'objectif de créer une sorte d'association type (ESSHA sur Segré) ... regroupement des disciplines sportives.
- Le but étant que les associations puissent mutualiser les achats de matériel, alléger la charge de travail administratif ...
- Dans un 1^{er} temps le but est de se renseigner auprès d'ESSHA (organisation ...)
- Dans un 2^{eme} temps il faudra sonder le milieu associatif sportif de Combrée et Bel-Air afin de connaître leur position...

José est mandaté pour cette tâche

4-MUTUALISATION DE MATERIELS

- Une réflexion doit être envisagée sur la mutualisation de matériels **pour l'ensemble des associations sportives et culturels**...
- En effet, dans certaines communes, la mutualisation est déjà mise en place (ex : Le Louroux Beconnais...) > Il faut se rapprocher d'un de leur membre afin d'en savoir plus...
- La commission pense également qu'un débat doit être mené sur l'idée que la commune puisse acheter certains matériels afin de pouvoir les louer aux associations par la suite ...
- >EXEMPLE : chapiteau extérieur de grande superficie.
- Cela peut faciliter le développement des soirées en extérieur sur notre commune.

5. DIVERS

- L'utilisation de la salle de sports de Bel-Air entraîne toujours des difficultés du fait de son engorgement.
- > Solution en étude actuellement ... (salle de l'EPIDE...)
- la salle est parfois impraticable (weekend end du 11/01) car trop humide et glissante. (cela se produit depuis plusieurs années)
- Le projet de la salle de l'EPIDE avance doucement. Des études sont faites pour chiffrer les travaux de voiries et d'aménagement.
- > On ne connaît toujours pas le prix de vente.
- Jean Louis apporte quelques informations :*
- Le conseil d'administration de 2IDE (propriétaire) se réunit à la fin de cette semaine, et nous devrions recevoir leur avis sur la faisabilité du projet.*
- En fonction de cet avis les études pour les aménagements extérieurs, l'aménagement de la salle, les vestiaires, etc pourront être engagées.*
- Une réunion s'est tenue à la Sous-Préfecture ce mercredi après-midi à l'initiative de M le Sous-Préfet sur le devenir l'établissement. Participaient à cette rencontre M Latron pour les bâtiments de France, M et Mme Charbonneau-Bloomfield et des représentants de l'association des anciens élèves.*
- M le maire a présenté lors de cette réunion les règles d'urbanisation et de développement durable. L'association souhaite être associée aux décisions.*
- M le Sous-Préfet a proposé à M le Maire d'être le médiateur.*

- Marina Ripoché sera bientôt en arrêt maternité. La mairie cherche des solutions pour la remplacer.

> Le départ est prévu pour avril 2015,

A savoir que Marina Ripoché s'occupe des TAP, de l'école de sports (2H15 / semaine), de l'aide aux associations (9H / semaine) ...

>Le constat est le suivant, elle ne sera pas remplacée pour les TAP car l'effectif est faible, actuellement la mairie cherche une ou un remplaçant pour les autres activités car les éducateurs sportifs présents sur notre commune (Natacha, Cédric Chauvin) sont dans l'impossibilité de le faire.

José Relion apporte des informations concernant le remplacement de Marina qui est en arrêt depuis le 29 janvier. Des annonces ont été mises sur un site dédié au sports/loisirs. Deux candidats ont été reçus, le premier a trouvé un emploi dans un autre secteur que le sport et un CDD devrait être proposé au second candidat du 23 février au 3 juillet 2015 avec une période d'essai d'un mois.

Ce compte rendu n'appelle pas d'observation

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE ET Mme Sylvie SORTANT (2 rue de la Chesnaie)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par Madame Sylvie SORTANT pour louer un module situé dans le bien sis 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air à compter du 1^{er} mars 2015 pour y exercer son d'activité d'infirmière.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de Douze mois sur la base d'un loyer mensuel de 200 € non assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à compter du 1^{er} mars 2015 à Mme Sylvie SORTANT la location d'un module du bien sis 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air suivant les conditions ci-après :

Douze mois (12) sur la base d'un loyer mensuel de 200 € non assujetti à la TVA

Le preneur devra payer le loyer mensuellement le 1^{er} de chaque mois à la Caisse de la Trésorerie de POUANCÉ soit la première échéance le 1^{er} mars 2015.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE ET L'ADMR (2 rue de la Chesnaie)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par de l'association ADMR du Nord Segréen pour louer deux modules principaux dont l'un à usage de bureau avec salle d'attente, le second à usage de salle de réunion et archives pour une superficie de 70 m², l'usage d'une salle de réunion et des toilettes au 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air à compter du 1^{er} mars 2015 pour y exercer son activité.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de Douze mois (12) sur la base d'un loyer mensuel de 420 € non assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à compter du 1^{er} mars 2015 à de l'association ADMR du Nord Segréen la location de deux modules principaux dont l'un à usage de bureau avec salle d'attente, le second à usage de salle de réunion et archives pour une superficie de 70 m², l'usage d'une salle de réunion et des toilettes le tout figurant au cadastre 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air suivant les conditions ci-après :

⇒ Douze (12 mois) sur la base d'un **loyer mensuel de 420 €** non assujetti à la TVA

Les frais d'électricité feront l'objet d'un remboursement tous les quatre mois (4) sur présentation d'une facture.

Le preneur devra payer le loyer mensuellement le 30 de chaque mois à la Caisse de la Trésorerie de POUANCÉ soit la première échéance le 30 mars 2015.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE ET LA SARL PASCAL ROUILLERE

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par la **SARL Pascal Rouillère** pour louer à compter du 1^{er} mars 2015 l'immeuble sis 19 bis du Val d'Ombree à Combrée pour y exercer une activité de Métallerie - Serrurerie.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de Douze mois, renouvelable 1 fois pour la même durée et sur la base d'un loyer mensuel de 691.91 € HT (soit 1.98 € le m² x 349.45 m²)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à compter du 1^{er} mars 2015 à la SARL Pascal Rouillère une location précaire de l'immeuble sis 19 bis rue du Val d'Ombree suivant les conditions ci-après :

Douze mois (12), renouvelable 1 fois pour la même durée et sur la base d'un loyer mensuel de 691.91 € HT (soit 1.98 € le m² x 349.45 m²)

Le preneur devra payer le loyer mensuellement le 1^{er} de chaque mois à la Caisse de la Trésorerie de POUANCÉ soit la première échéance le 1^{er} mars 2015.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.

Question de Blandine Ricou :

M Rouillère ne devait-il pas prendre local occupé par Eolane sur la ZA de l'Ombree ?

Jean Louis : En effet, mais Eolane a décidé de prolonger sa location jusqu'à fin 2015 compte tenu de la situation économique, les indicateurs 2015 n'étant pas très favorables.

La communauté de communes envisage la construction d'un bâtiment qui répondrait aux attentes de M Rouillère.



BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE ET LE CENTRE DE SOINS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail conclu entre la Commune de Combrée et l'Association des « Services de Soins Infirmiers du Nord-Ouest Segréen », relatif à l'immeuble sis 22 rue de l'Hôtel de Ville est arrivé à son terme.

Il propose de renouveler ce Bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DONNE à bail à l'Association des « Services de Soins Infirmiers du Nord-Ouest Segréen », pour trois, six neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1^{er} mars 2014, l'immeuble sis 22 rue de l'Hôtel de Ville à Combrée.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de :

- 586.21 euros (non assujetti à la TVA)

Le loyer sera révisé tous les trois ans à la demande de l'une ou l'autre des parties, en fonction de l'Indice des loyers commerciaux ILC publié par l'INSEE.

Pour chaque révision, le premier indice de base sera celui du 4^{ème} Trimestre 2014 valeur 108.52 (JO 20/12/2014) et l'indice de comparaison, celui du trimestre situé trois années plus tard.

Le preneur devra payer le loyer trimestriellement en quatre termes égaux et à terme d'avance le premier de chaque trimestre à la Caisse de Monsieur le Receveur Municipal de POUANCÉ.

En cas de disparition de cet indice, les parties conviennent d'adopter l'indice de remplacement ou, à défaut de choisir un indice similaire. A défaut d'accord des parties sur le choix de cet indice, les parties désigneront un expert qui déterminera l'indice applicable.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le dit bail et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE ET l'Association des « Services de Soins Infirmiers du Nord-Ouest Segréen

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par Monsieur Roland DERSOIR, Président de l'Association des « Services de Soins Infirmiers du Nord-Ouest Segréen », siège social 22 rue de l'Hôtel de ville 49520 Combrée pour louer un bureau de la Maison Commune des Loisirs sur l'agglomération de Bel Air à compter du 1^{er} mars 2015 pour y exercer une activité de soins infirmiers.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de Douze mois renouvelable une fois, sur la base d'un loyer mensuel de 30 € non assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à compter du 1^{er} mars 2015 à l'Association des « Services de Soins Infirmiers du Nord-Ouest Segréen », une location précaire d'un bureau de la Maison Commune des loisirs sis place du Val Fleuri à Bel Air suivant les conditions ci-après :

Douze mois (12), renouvelable une fois sur la base d'un loyer mensuel de 30 € non assujetti à la TVA

Le preneur devra payer le loyer mensuellement le 1^{er} de chaque mois à la Caisse de la Trésorerie de POUANCÉ soit la première échéance le 1^{er} mars 2015.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.

~~~~~

### **CESSION IMMEUBLE Logement de la POSTE -- Monsieur Yohann PIECQ**

Le Conseil Municipal avait donné mandat à Monsieur le Maire pour négocier la cession de l'immeuble sis 23 rue de Bretagne cadastré section AH N° 472 et 474.

Il présente la proposition d'acquisition de Monsieur Yohann PIECQ demeurant à Louvaines sur la base de 35 000 € Considérant que le service des domaines consulté le 11 juin 2013 a donné un avis le 29 juillet 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter la proposition de Monsieur Yohann PIECQ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** la cession au profit de Monsieur de l'immeuble sis rue de Bretagne cadastré section AH n°472 pour une superficie de 126 m<sup>2</sup> et la parcelle n° 474 pour 121 m<sup>2</sup>.

**FIXE** le prix de vente à trente cinq mille euros (35 000 €).

**CONFIE** la rédaction de l'acte notarié à Maître JUTON, notaire à Segré.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

~~~~~

STATUTS de la Communauté de Communes Pouancé/Combrée APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

(Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructure et de réseaux de communication électronique)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la décision de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée de modifier ses statuts et présente la modification envisagée :

La communauté de communes propose

- 1- de se doter, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au 1 de l'article L 1425-1 du CGCT et de modifier l'article 4B de ses statuts en résultant ;
- 2- de valider le principe d'une adhésion de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée au syndicat mixte ouvert qui sera créé en Maine et Loire pour exercer cette compétence ;
- 3- de se prononcer ultérieurement sur les statuts de ce syndicat et la désignation de ses délégués ;

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité la modification statutaire proposée.

~~~~~

### **Lotissement CHEMIN BLEU II – M et Mme Antony LE GOUGOUEC / CESSION LOT N° 12**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la promesse d'acquisition du lot n° 12 (parcelle AN 470) d'une superficie de 784 m<sup>2</sup> du lotissement « Le CHEMIM BLEU II » déposée par M et Mme Antony LE GOUGOUEC

**CONSIDÉRANT** que le Service des Domaines consulté le 17 novembre 2010 a donné un avis favorable le 26 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la cession au profit de **M et Mme Antony LE GOUGOUEC** du lot n° 12 (parcelle AN 470) dudit lotissement «Le CHEMIM BLEU II» d'une superficie de 784 m<sup>2</sup>

**FIXE** le prix de vente du m<sup>2</sup> de ce terrain à Trente et un euro et cinquante centimes Hors Taxes (**31.50 € HT**)

Dit que le calcul de la TVA à la marge s'établit ainsi :

| Acquéreur         | M <sup>2</sup> | 31,50 € m <sup>2</sup><br>prix vente<br>31,50 € | 1.30 € /m <sup>2</sup><br>prix achat<br>1.30 € | Différence | TVA 20 % | Prix TTC  |
|-------------------|----------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------|----------|-----------|
| M Mme LE GOUGOUEC | 784            | 24 696.00                                       | 1 019.20                                       | 23 676.80  | 4 735.36 | 29 431.36 |

**DONNE tout pouvoir** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes liés à cette opération.

~~~~~

LOTISSEMENT LA FOSSAIE - CESSION LOT N° 34 / Monsieur ALIGAND et Mme RABINEAU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la promesse d'acquisition du lot n° 34 (parcelle AD 205) d'une superficie de 939 m² du lotissement « La FOSSAIE » déposée par M Monsieur ALIGAND et Mme RABINEAU

CONSIDÉRANT que le Service des Domaines consulté le 17 novembre 2010 a donné un avis favorable le 26 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la cession au profit de Monsieur ALIGAND et Mme RABINEAU du lot n° 39 (parcelle AD 205) dudit lotissement «La FOSSAIE» d'une superficie de 939 m²

FIXE le prix de vente du m² de ce terrain à Trente et un euro et cinquante centimes Hors Taxes (**31.50 € HT**)

Dit que le calcul de la TVA à la marge s'établit ainsi :

Acquéreurs	M ²	31,50 € m ² prix vente	0,9147/m ² prix achat	Différence	TVA 20 %	Prix TTC
M Aligand et Mme Rabineau	939	29 578.50	858.90	28 719.60	5 743.92	35 322.42

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes liés à cette opération.

Alain Feuvrais rappelle au conseil que sur l'agglomération de Bel Air, il reste 2 parcelles au Chemin Bleu II et 3 grandes parcelles au Bois Long.

Le projet en réflexion avec le CAUE et la Sodemel sur le site de la piste de galop mettra du temps pour se concrétiser.

La commission urbanisme va travailler pour définir un secteur qui pourrait accueillir des terrains à bâtir dans un délai raisonnable.

A Combrée, le lotissement de la Fossaie II propose 16 lots en accession à la propriété et il reste 1 lot sur le lotissement Fossaie I.



LOCATION D'UNE PARCELLE « LA HAIE » M PHILIPPE PRODHOMME

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Philippe Prodhomme sollicitant la location d'un terrain communal sis au lieu dit « La Haie ».

Il propose de louer ce terrain d'une surface de 1412 m² au prix de 17 €/an du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016. Le Locataire devra payer le loyer en une seule fois à la Caisse de la Trésorerie de POUANCÉ soit le premier paiement le 1^{er} mars 2015.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif de location du terrain communal (parcelle D n° 379) à 17 €/ an pour une surface de 1241 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette location



Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitation et d'activité)

VU l'article L 5212-26 du CGCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La commune de COMBRÉE par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2015 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- ✓ Pose d'un candélabre supplémentaire rue de la Prairie (hors secteurs d'habitation et d'activité)
- ✓ Montant de la dépense 2 400.21 € HT
- ✓ Taux du fonds de concours 75 %
- ✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML 1 800.16 €

Les modalités versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3

Le Maire de la commune de Combrée

Le Comptable de la commune de Combrée

Le Président du SIEML

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

~~~~~

### ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2015 - FNACA

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE D'ALLOUER** à l'association désignée ci-après une subvention

| Associations ou Organismes | Subventions 2015<br>votées<br>par le CM 11/02/2015 |
|----------------------------|----------------------------------------------------|
| FNACA                      | 21.00 €                                            |

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

Acquisition équipement gymnastique- Imputation en Investissement de la dépense

Il est proposé d'inscrire la dépense d'acquisition d'équipement de gymnastique d'un montant de 1 976.40 € TTC en investissement opération 296 exercice budgétaire 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'inscrire les dépenses figurant au tableau ci-après en investissement opération 296 exercice budgétaire 2015

NATURE logiciel	FOURNISSEURS	MONTANT TTC
Équipement gymnastique	GYMNOVA	1 976.40 .00 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

**AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE BEL AIR MATERIAU POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE CONSTITUEE DE SCHISTES ARDOISIERS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Directeur de la société BEL AIR MATERIAU sollicite, de Monsieur le Préfet de Maine et Loire, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière constituée de schistes ardoisiers située ZA de Bel Air de Combrée 49520 COMBREE et sur la commune de BOUILLE MENARD.

Par arrêté du 26 novembre 2014, le Préfet de Maine et Loire a prescrit une enquête publique du lundi 29 décembre 2014 au jeudi 29 janvier 2015 inclus.

En application de l'article 9 de l'arrêté, les Conseils Municipaux des communes limitrophes doivent se prononcer sur la demande formulée par la société BEL AIR MATERIAU.

Considérant le dossier présenté,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet **un avis favorable** au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière constituée de schistes ardoisiers sur les communes de Combrée et Bouillé – Ménard.



**Convention de partenariat Syndicat de Pays Segréen – Mairie de Combrée  
Programmation de spectacles à Combrée [Année 2015]**

Sophie DRACHE Adjointe à la culture présente la convention qui s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement, par le Pays Segréen, des porteurs de projets et des collectivités.

Cette convention a pour but de clarifier les obligations des partenaires, concernant :

- la programmation d'un concert des enseignants de l'école de musique de l'Anjou bleu,
- l'accueil d'actions, telles que Rendez-vous conte, portées par le pays,
- l'accompagnement de la commune dans la mise en place de plusieurs actions culturelles,

Pour l'année 2015 Le Pays s'engage à :

- Mettre à disposition de la commune le « Quatuor de cuivres », composé des enseignants de l'école de musique de l'Anjou bleu. A ce titre, le Pays facturera le montant de la prestation à l'issue de la manifestation.
- Accompagner la commune dans la concrétisation d'une programmation culturelle à l'année. A savoir :
  - 14 mars – Quatuor de cuivres
  - 5 juin – Rendez-vous conte (pris en charge par le Pays)
  - Juillet – Saveurs Jazz Festival (pris en charge par le Saveurs Jazz Festival)
  - Août – Soirée Celtique
  - Décembre – à définir

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération et à faire tout ce qui sera nécessaire pour son exécution.

~~~~~

**Convention de mise à disposition de personnel entre le Syndicat de Pays Segréen et la Mairie de Combrée
Programmation concert quintette Atout cuivres 14 mars 2015**

Sophie DRACHE Adjointe à la culture présente la convention entre le Syndicat de Pays Segréen et la Mairie de Combrée pour la mise en place d'actions de concerts/animations par l'école de musique de l'Anjou bleu. Le Pays Segréen-Ecole de musique de l'Anjou bleu met à disposition de la commune des enseignants de l'école de musique de l'Anjou bleu pour un concert de quintette de cuivres le 14 mars 2015 à 20h30 à la MCL de Bel-Air. La commune de Combrée versera au Pays Segréen une participation correspondant au montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à ces agents mis à disposition soit 1 000 €. Cette somme sera versée au Pays Segréen-Ecole de musique de l'Anjou bleu à l'issue de la mise à disposition.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération et à faire tout ce qui sera nécessaire pour son exécution.

~~~~~

**L'ASSOCIATION DEMANDE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS DE BEL AIR POUR L'ORGANISATION DE LA KERMESSE AU MOIS DE JUIN.**

*M le Maire fait un rappel historique :*

*La salle de sports a toujours été réservée à la pratique du sport. Une exception le téléthon*

*Depuis plus de 10 ans une seule association de la commune utilise la salle l'Amicale Laïque pour le spectacle « Rires et Variétés ». Cette manifestation, exceptionnelle sur une soirée, est devenue pérenne pour 2 soirées. Les fonds récoltés sont destinés à l'école publique (classe de neige, autres activités).*

*Au cours du précédent mandat, la même demande avait été formulée, et avait reçu une réponse négative.*

*Jean Louis exprime son avis si cette demande est acceptée, aucun refus ne sera possible pour d'autres associations qui en feraient la demande. L'activité sportive ne sera plus la priorité.*

*Intervention de Ludovic : cette demande ne serait activée que si la météo est défavorable. Une année la MCL avait été mise à disposition, mais cette salle n'est absolument pas adaptée pour accueillir 230 enfants, les parents, les proches. L'absence de salle engendrera la suppression le fête publique ce qui serait très dommageable.*

*Blandine Ricou : la difficulté pour accueillir les familles est identique à Combrée*

*Bruno Le Lann : notre commune ne dispose d'aucune salle pouvant accueillir une activité un peu importante en dehors du sport. Dans l'hypothèse d'une seconde salle sera-t-elle assez grande et multiactivité ?*

*Mickaël Duval : la salle de sports est sur exploitée et il semble difficile de demander aux sportifs de libérer des créneaux. Il faut réfléchir à trouver une solution pas seulement pour répondre à la demande de l'APE mais pour toute autre manifestation.*

*Jean Louis : Avec l'agenda 21 une réflexion est engagée sur les équipements. La nécessité d'une salle à l'échelle du canton est évidente et primordiale. La communauté de communes a déjà été interpellée à ce sujet à travers le projet de territoire.*

*Il faut à l'échelle de la commune trouver une solution et le projet d'acquérir la salle de l'EPIDE sera une réponse à cette problématique.*

*Un vote à bulletin secret est demandé : mise à disposition de la salle des sports pour l'AEP*

Votants : 22

Contre : 17 voix Pour : 4 voix Abstention : 1

#### **PRESENTATION DU CONCEPT BIBLIOTHEQUE « TROISIEME LIEU »**

*Sophie rappelle l'origine de ce concept :*

*Après avoir ancré la Bibliothèque Jacques Prévert dans un nouveau concept en créant l'espace salon « comme à la maison » qui accueille aujourd'hui le public ainsi que les Rendez-vous Bibli-Blabla (le deuxième samedi de chaque mois), Sandrine souhaite continuer à faire évoluer la bibliothèque vers le « troisième lieu ». Le « troisième lieu » se démarque du premier lieu (la maison) et du deuxième lieu (le travail). Le « troisième lieu » est espace social, convivial et accueillant, source de multiples expériences.*

*Sandrine souhaite s'orienter vers divers ateliers : atelier peinture, atelier sculpture, atelier dessin, atelier musique, atelier loisir créatif, atelier cuisine, atelier couture, atelier tricot, atelier scrap, atelier d'écritures, etc. L'offre possible est extrêmement large, libre à l'imagination...*

*A l'initiative de bénévoles qui fréquentent la bibliothèque un atelier couture pourrait voir le jour. Il pourrait être installé dans les locaux « Foyer des Jeunes ».*

*Blandine Ricou : ce local dédié au foyer des jeunes disparaîtrait. Pouvons-nous accueillir les jeunes sur un autre site.*

*Jean Louis : aujourd'hui à Combrée en terme de patrimoine, il y a le lavoir et l'ancienne caserne des pompiers. Le lavoir est prévu pour recevoir le 5 juin le Rendez-vous conte (pris en charge par le Pays). Ce site pourrait ainsi être dédié à des animations socio-culturelles, de loisirs.*

*L'association familles rurales souhaite dans le cadre de l'ALSH compléter son offre d'activités vers les 12/14 ans a demandé également à utiliser le Foyer des jeunes. Les locaux du lavoir ont été proposés.*

*Jean Louis précise que l'implantation actuelle du foyer des jeunes sous les bureaux des services administratifs de la mairie est incompatible avec l'activité de la mairie. La délocalisation est concevable.*

*Manuela Gourichon : cette proposition peut faire double emploi avec des initiatives qui émaneraient d'associations. Il faut que les activités soient complémentaires et pour cela il faut définir peut être sous forme d'une convention les activités accueillies.*

*Jean Louis : Il ne faut rien interdire et laisser libre pour le moment le développement de diverses activités, au contraire il faudra se réjouir si nous enregistrons d'autres initiatives associatives.*

*Vote à main levée*

*pour : 21 voix Contre : 0 1 abstention*

#### **DIVERS**

Jérémy → l'ONF réalisera en 2015 des travaux dans la forêt pour un montant : 8 670 €

Question Bruno Le Lann sur l'activité Méta Bio : l'entreprise procède au confinement des tas de déchets végétaux stockés en extérieur ce qui génère les odeurs actuelles. Nous n'avons pas d'autres informations.

#### **Réunions / Commissions**

Commission bâtiments le 19 février à 18h30

Commission urbanisme le 25 février à 20h30

Commission Voirie le 28 février à 9h30

Réunion de travail avec le CAUE et la Sodemel le jeudi 26 février à 14h30 (Mickaël Duval et Emmanuel Lemesle)

Commission jeunes le samedi 14 mars à 10 heures



Visite avec le CAUE le 5 mars (Ludovic Guerrier et Mickaël Duval)

Commission communication le 5 mars à 20h30

Conseil Municipal 11 mars

Commission jeunes le samedi 14 mars à 10 heures

Commission Finances 17 mars (budget Général ; budget Assainissement ; 4 budgets lotissements ; divers)

Conseil Municipal vote des budgets 8 avril

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents.